

Continue



Plafond cel 2025

Les offres et acteurs bancaires référencés sur cette page le sont à titre gratuit. En savoir plus Livret réglementé par l'État, le compte épargne logement est actuellement rémunérateur à hauteur de 1.5%. Il a pour but de vous aider à contracter un prêt à un taux d'emprunt de 3.5% pour votre projet immobilier. Sans conditions particulières pour y accéder, il est possible de placer jusqu'à 15 300€. C'est un produit d'épargne dit flexible, il est possible de retirer votre argent à tout moment.
Taux du CEL 1.5%
Plafond d'investissement et dépôt initial15 300€ avec un dépôt initial de 300 €
Conditions d'éligibilitéOuvret à tous, mineur et majeur, résident fiscal ou non
Prime d'ÉtatOui pour les CEL ouverts avant 2018 à hauteur de 50% des intérêts. La prime est plafonnée à 1 144€. Flexibilité de l'épargneEpargne disponible à tout moment
Caractéristiques et fonctionnement du CELLe taux est déterminé par les pouvoirs publics. Il peut être revalorisé 2 fois par an (le 1er février et le 1er août) sur la base des 2/3 du taux du Livret A, arrondi au 1/40e le plus proche. Depuis le 1er février 2025, le taux de rémunération est de 1.5% (même niveau que le PEL).Voici un comparatif de l'historique des taux du CEL et du PEL.
Années/produit d'épargneTaux d'intérêt du CELTaux d'intérêt du PELAoût 20232,25%Août 2021,25%1%Août 2020,25%1%Août 2019,25%1%Août 2019,25%1%Historique des taux d'intérêts du CEL et du PEL sur ces 5 dernières années.Les taux de ces livrets sont restés relativement bas durant les 5 dernières années, offrant une rentabilité faible à ses investisseurs.Quel est le plafond du CEL en 2025
Le plafond du CEL est de 15 300€, il peut être dépassé grâce aux intérêts capitalisés. Une fois le plafond atteint, vous ne pourrez plus effectuer de versements. Tournez-vous alors vers un autre livret d'épargne comme le LDDS, le livret A, le LEP, le livret jeune ou le PEL (plan épargne logement).Qui a accès au CEL
Tout le monde a accès au CEL, mineur, majeur, que vous soyez résident fiscal ou non. Comme tous les livrets réglementés, vous ne pouvez posséder qu'un seul CEL par personne. En revanche, vous pouvez cumuler CEL et PEL, par exemple, si vous souhaitez construire un capital plus important.CEL et fiscalité, quelques points à prendre en compteLa fiscalité du compte épargne logement dépend de la date d'ouverture du compte : si votre CEL a été ouvert avant 2018 : vous êtes exonéré d'impôt et soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,25%.Si votre CEL a été ouvert après 2018 : vous êtes imposable à 30% (12,8% d'impôt et 17,2% de prélèvements sociaux).Prime d'état : Pour les CEL ouverts avant 2018, vous bénéficiez d'une prime d'état allant jusqu'à 50% du montant des intérêts perçus depuis l'ouverture, et ce, dans la limite de 1 144€. Cette prime a malheureusement été supprimée, rendant le CEL désormais beaucoup moins attrayant pour les investisseurs.Versement et retraits sur votre compte épargne logementPour valider l'ouverture d'un CEL, vous devez réaliser un versement obligatoire de 300 €. Une fois le compte épargne logement ouvert, vous êtes libre de l'alimenter avec un minimum de 75 €, il n'existe en revanche pas de versement obligatoire.Voici les différents modes de versement. Vous êtes libre de retirer votre argent à tout moment à condition de laisser a minima 300€ sur le compte. En cas de retrait total, le compte sera automatiquement clôturé. Comment calculer le rendement de mon compte épargne logement en 2025
Le calcul du CEL comme la majorité des livrets réglementés, se fait par quinzaine. La règle est simple, on estime que chaque mois comporte deux quinzaines. Une année compte donc 24 quinzaines pour le calcul des intérêts des livrets d'épargne.Voyons ensemble un exemple concret :Vous ouvrez un CEL le 20 février avec 1 500 €, votre décompte d'intérêts sera effectif à partir du 1er mars. La banque estime qu'il vous reste 20 quinzaines sur les 24 que compte une année calendaire.Voici le calcul afin de savoir combien vous allez générer → (montant déposé) X (le taux actué) X (nbr de quinzaine restante) / (nbr de quinzaines dans une année = 24)Cela donne : 1500 x 1.5% x 20 / 24 = 18,75 €
Avantages et inconvénients du CEL : Est-il intéressant d'en ouvrir un en 2025
Vous cherchez quel serait le meilleur placement pour votre épargne ? Parmi les livrets réglementés, le CEL a longtemps fait partie des plus populaires, notamment pour l'obtention de taux préférentiels pour les projets immobiliers.Cependant, après les changements effectués en 2018, ouvrir un compte épargne logement est devenu beaucoup moins attractif. Bien que ce soit une épargne flexible, disponible à tout moment, le CEL a perdu de sa superbe : finie la prime d'état, une imposition à 30% et un taux qui reste tout de même bas.Tableau des avantages et inconvénients du CEL en 2025
AvantagesInconvénientsAccès à un taux immobilier préférentiel de 3% après 18 mois de cumul d'intérêts. (calculer selon le taux de rémunération : 1.5% + 1.5% de frais de gestion et frais financiers.Epargne flexible : argent disponible à tout momentPrime d'État pour les CEL ouverts avant 2018Exonération d'impôts pour les CEL ouverts avant 2018Taux de rémunération faible de 1.5% contre 2.4% pour le livret Almpôts + prélèvements sociaux pour les CEL ouverts après 2018Suppression de la prime d'État pour les CEL ouverts après 2018Le CEL ou PEL que choisir ?Souvent confondus, CEL et PEL (plan épargne logement) sont des placements différents, bien que complémentaires.Tableau comparatif entre le compte épargne logemnt (CEL) et le plan épargne logement (PEL)Type d'épargneCELPELPlafond15 300€61 200€Taux de rémunération1,5%1,75% brutArgent disponibleOuiFonds bloqués pendant 4 ansConditions d'éligibilitéOuvret à tousOuvret à tousPrime d'ÉtatOui si CEL ouvert avant 2018Oui si PEL ouvert avant 2018Très similaire l'un de l'autre, le CEL offre plus de flexibilité puisque votre argent reste disponible n'importe quand en cas de besoin. En revanche, son plafond est limité à un maximum de 15 300€, surtout lorsqu'il est destiné à un projet immobilier ou des travaux. Le PEL possède quant à lui un plafond bien plus élevé permettant une vision plus long termiste de votre épargne avant un investissement ou projet immobilier. Point négatif du PEL : vous devez être sûr de vouloir placer votre argent dans un PEL car les fonds seront bloqués pour 4 ans par votre banque et vous devrez effectuer des versements réguliers obligatoires d'un montant minimum de 540 €/an. Vous pouvez effectuer des versements par mois de 45€, par trimestre de 135€ ou par semestre de 270 €.Multi-épargnants Si vous souhaitez ouvrir un CEL en plus d'un PEL ou vice-versa, l'ouverture de ces deux produits d'épargne doit être faite dans le même établissement bancaire. La fiscalité du PEL est la même que pour le CEL avec un PFu (prélèvement forfaitaire unique) à 30%.Si aucun de ces produits d'épargne n'a su vous séduire, peut-être seriez-vous davantage intéressé par l'investissement en action via un PEA (Plan Epargne e Action), ou par d'autres livrets d'épargne, comme le livret A, le LDDS, le LEP. Comment clôturer un CEL
? Il n'y a aucune condition pour la fermeture du CEL. Vous pouvez le clôturer à tout moment. Vous devrez communiquer à votre banquier les coordonnées d'un compte bancaire sur lequel verser le solde de votre CEL.Voici un modèle de lettre si vous désirez clôturer votre CEL par courrier postal ou par email.
Prénom NOM Adresse postale Numéro de téléphone
Votre référence client Livret A, Jeune, etc.) n°Numéro de votre livret Livret Nom de votre agence Adresse postale Le taux de rémunération du PEL est un taux brut, avant application de la fiscalité. Les intérêts sont capitalisés, c'est-à-dire qu'à au 31 décembre de chaque année, ils viennent s'ajouter au capital déjà acquis et deviennent eux-mêmes producteurs d'intérêts supplémentaires. Depuis 2018, les intérêts générés, sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux : un prélèvement forfaitaire unique de 30 % est prélevé sur les intérêts, au moment de leur versement. Vous pouvez clôturer votre PEL quand vous le souhaitez et récupérer les fonds. Vous pouvez utiliser les fonds pour tous vos projets et pas uniquement pour un achat immobilier. Actuellement, tout retrait effectué sur le PEL avant ses 4 ans entraine sa clôture. Si vous clôturez votre PEL avant ses 2 ans, les intérêts seront recalculés au taux du CEL en vigueur au jour de la clôture et vous perdez vos droits à prêt. Si vous clôturez votre PEL entre ses 2 et 3 ans, vous bénéficerez du taux de rémunération défini au contrat mais vous perdrez vos droits à prêt. Si vous clôturez votre PEL entre ses 3 et 4 ans, vous bénéficerez du taux de rémunération défini au contrat et vos droits à prêts seront diminués. Prochainement, les PEL pourront être débloqués à n'importe quel moment pour financer des travaux de rénovation énergétique Dans certains cas, au lieu de clôturer votre PEL, vous pouvez demander la transformation de votre PEL en CEL. 5 ans après la fin de sa durée contractuelle, votre PEL sera automatiquement transformé en livret d'épargne non réglementé, à un taux de rémunération fixé par la banque.
A noter : Pour les CEL ouverts avant le 1er mars 2011, ils peuvent être conservés sans limitation de durée et continuent à être rémunérés au taux prévu au contrat. Les règles relatives aux comptes d'épargne logement ne vous obligent pas à ouvrir, dans la banque où vous détenez votre PEL, un compte de dépôt en complément de votre PEL. Il est possible de transférer votre PEL vers un autre établissement bancaire. Ce transfert ne peut avoir lieu qu'en accord avec les deux établissements. Vous conservez alors les avantages attachés au plan. Ce transfert peut donner lieu à la perception de frais dont les modalités sont indiquées sur la plaquette tarifaire de votre banque. Au terme de la phase d'épargne, d'une durée minimale de quatre ans vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un prêt épargne logement. S'il est ancien, vous pouvez aussi, dans certains cas, bénéficier d'une prime d'État. Il est possible de céder ses droits à prêt épargne logement à un membre de sa famille, s'il est lui-même titulaire de droits à prêt épargne logement. Le montant du prêt épargne logement qu'il est possible d'obtenir, dépend des intérêts acquis sur le PEL pendant la phase d'épargne. Le montant maximum du prêt qu'il est possible d'obtenir est de 92 000 euros. La durée du prêt va de 2 à 15 ans. Le prêt épargne logement est destiné à financer : l'achat de votre résidence principale ; la construction de votre résidence principale ; l'achat d'un terrain et la construction de votre résidence principale ; certains travaux de réparation ou d'amélioration de votre résidence principale. Pour les PEL ouverts avant février 2011, les objets financiers par le prêt épargne logement sont plus larges. Le taux d'intérêt du prêt épargne logement dépend de la date à laquelle le PEL a été ouvert. Date d'ouverture du PEL Taux du prêt épargne logement Entre mars 2011 et janvier 2015 4,20 % Entre février 2015 et janvier 2016 3,20 % Entre février 2015 et janvier 2016 2,70 % Depuis août 2016 2,20 % Les PEL ouverts depuis janvier 2018 n'ouvrent plus le droit à une prime d'État. Pour les PEL ouverts avant cette date, il est possible de bénéficier du versement, sous conditions, d'une prime d'État, lors de la réalisation d'un prêt épargne logement. Le montant de la prime se calcule à partir des intérêts obtenus sur le PEL et le montant maximal de la prime est de 1 525 euros.
A noter : si le taux du prêt épargne logement est supérieur au taux d'usure, la banque ne pourra pas vous prêter. De ce fait, cela bloquez l'accès à la prime d'état, qui aurait pu vous être accordée en cas de réalisation d'un prêt épargne logement. A la différence d'un plan d'épargne logement (PEL), les fonds déposés sur un compte épargne logement sont disponibles à tout moment, et vous pouvez effectuer des retraits partiels au besoin. Pour ouvrir un Compte Epargne Logement, il faut faire un versement initial d'un montant minimal de 300 euros.
A noter : les règles relatives aux comptes épargne logement ne vous obligent pas à ouvrir, dans la banque où vous détenez votre CEL, un compte de dépôt en complément de votre CEL. Les retraits sont possibles à tout moment. Cependant, le solde minimum du CEL doit être de 300 euros (à défaut, cela entraine sa clôture).
A noter : les règles relatives aux comptes épargne logement ne vous obligent pas à ouvrir, dans la banque où vous détenez votre CEL, un compte de dépôt en complément de votre CEL. Il n'y a pas de durée minimale. Cependant, pour bénéficier des avantages liés à votre CEL, en terme de prêt épargne logement, il est conseillé de le garder. Le plafond du CEL est de 15 300 euros. Ce montant peut être augmenté des intérêts. Le taux du CEL est fixé par l'État.
A la différence du PEL, le taux du CEL peut varier pendant la durée de détention du contrat. Le taux de rémunération du CEL est de 1,5 % brut (avant fiscalité), à compter du 1er février 2025 (auparavant 2% depuis le 1er février 2023). Depuis 2018, les intérêts générés, sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux : un prélèvement forfaitaire unique de 30 % est prélevé sur les intérêts, au moment de leur versement. Vous pouvez clôturer votre CEL quand vous le souhaitez. Vous pouvez utiliser les fonds pour tous vos projets et pas uniquement pour un achat immobilier.
A noter : les règles relatives aux comptes épargne logement ne vous obligent pas à ouvrir, dans la banque où vous détenez votre CEL, un compte de dépôt en complément de votre CEL. À partir des 18 mois de votre CEL, et en fonction des intérêts que vous avez acquis, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un prêt épargne logement. Si votre CEL est ancien, vous pouvez aussi, dans certains cas, bénéficier d'une prime d'État. Il est possible de céder ses droits à prêt épargne logement à un membre de sa famille à condition qu'il soit titulaire d'un CEL ouvert depuis au moins 18 mois. Le montant du prêt épargne logement qu'il est possible d'obtenir, dépend des intérêts acquis sur le CEL pendant la phase d'épagne. Il faut avoir acquis un minimum d'intérêts selon le type de projet que vous souhaitez financer. Votre CEL doit avoir au moins 18 mois. Le montant maximum du prêt qu'il est possible d'obtenir est de 23 000 euros. La durée du prêt va de 2 à 15 ans. Le prêt épargne logement est destiné à financer : l'achat de votre résidence principale ; la construction de votre résidence principale ; l'achat d'un terrain et la construction de votre résidence principale ; certains travaux de réparation ou d'amélioration de votre résidence principale. Pour les CEL ouverts avant mars 2011, les objets financiers par le prêt épargne logement sont plus larges. Le taux d'intérêt du prêt épargne logement dépend de la période durant laquelle vous avez épargné sur votre CEL. Si vous cumulez un prêt lié à un PEL et un prêt lié à un CEL, le montant total maximal du prêt épargne logement qui vous sera attribué ne pourra pas excéder 92 000 euros. Les CEL ouverts depuis janvier 2018 n'ouvrent plus le droit à une prime d'État. Pour les CEL ouverts avant cette date, il est possible de bénéficier du versement, sous conditions, d'une prime d'État, lors de la réalisation d'un prêt épargne logement. Le montant de la prime se calcule à partir des intérêts obtenus sur le CEL et le montant maximal de la prime est de 1 144 euros. Mise à jour le 30 janvier 2025
Accueil » Votre argent Les rendements des livrets d'épargne réglementée baissent à partir du 1er février. Ces taux d'intérêt viennent d'être publiés au Journal officiel. Panorama de la rémunération de vos livrets jusqu'au 31 juillet 2025. © Dragon Claws/Adobe Stock - Recul de l'inflation oblige, la rémunération de votre épargne baisse le 1er février 2025. Par Thibaut Lamy Chef de service (Emploi, retraite, impôts, placements) à Capital.fr. Publié le 30/01/2025 à 11h19 Recevoir les alertes Livret A C'est officiel. La rémunération de votre épargne va chuter à compter de ce samedi 1er février. Les nouveaux rendements de vos livrets d'épargne réglementée - Livret A, LEP, LDDS, CEL - ont été publiés ce jeudi 30 janvier au Journal officiel. Une parution qui acte la diminution des taux d'intérêt de tous ces produits d'épargne, provoquée par le reflux de l'inflation au deuxième semestre 2024. Alors, combien vos livrets vont-ils vous rapporter entre le 1er août 2025, date de la prochaine révision de leur taux d'intérêt ? Tour d'horizon de la rémunération de votre épargne.Le taux du Livret A dégringole à 2,4%Après 18 mois de gel à 3%, le rendement du livret préféré des Français - avec 57 millions de détenteurs - chute à 2,4%. Le résultat de la stricte application de la formule de calcul définissant le taux de ce produit, à savoir la moyenne d'une part de l'inflation hors tabac annuelle observée entre les mois de juillet et décembre (1,38%) et d'autre part des taux interbancaires sur la même période (3,41%). Conséquence : avec un Livret A rempli au plafond de 22 950 euros, vous ne touchez plus que 45,90 euros d'intérêts mensuels, contre 57,4 euros au mois de janvier, lorsque le rendement du Livret A était encore à 3%.
A noter que cette rémunération s'applique également au Livret de développement durable et solidaire (LDDS), puisque le taux de ce dernier est toujours identique à celui du Livret A. Au plafond de 12 000 euros sur un LDDS, son détenteur touchera désormais 24 euros par mois, contre 30 euros en janvier 2025. Le taux du LEP préservé à 3,5%Encore de 6,10% au 1er février 2023, le rendement du Livret d'épargne populaire (LEP) n'a cessé de reculer depuis pour atteindre 4% au 1er août 2024. Ce taux diminue de nouveau au 1er février 2025, à 3,5%. Mais la chute aurait dû être plus accentuée, puisque la formule de calcul de la rémunération du LEP aboutissait à 2,9%, soit le taux du Livret A rehaussé de 0,5 point. Fort heureusement pour ses détenteurs, le gouverneur de la Banque de France et Bercy ont convenu d'un nouveau coup de pouce pour le LEP, afin de favoriser sa démocratisation auprès des foyers à revenus modestes. Le taux du CEL à 1,50% brut/Mauvaise nouvelle pour les titulaires d'un compte épargne logement (CEL). Le rendement de ce produit étant indexé sur celui du Livret A - il est égal aux deux tiers de son taux arrondi au quart de point le plus proche -, le rendement du CEL tombe de 2% à 1,5%. Et attention, ce pourcentage est brut : après les prélèvements sociaux de 17,2%, il s'affiche au mieux à 1,24% net pour les contribuables non imposables. Au plafond de versement de 15 300 euros, un CEL ne rapporte plus que 15,8 euros par mois à son détenteur. Pour une personne imposable soumise à la flat tax de 30%, le taux d'intérêt net tombe à 1,05%. Ce contributeur touchera pour sa part 13,4 euros d'intérêts mensuels à compter du 1er février 2025. Livret A LEP Taux d'intérêt Rendement Inflation © CAPITAL Livret A : plafond, taux, montant maximum et intérêts 2025 LEP : ouï le taux plancher du Livret d'épargne populaire au 1er août Livret A : jusqu'où son taux d'intérêt va-t-il baisser en 2025 ? Recevez nos dernières news Chaque semaine, les articles phares pour accompagner vos finances personnelles. L'économie Captivante à partir de 1€ le premier mois sans engagement 1,99€/mois sans engagement L'en profite Les taux et montants à connaître pour le compte épargne logement (CEL) pour l'année 2025 : * La prime d'État n'est versée qu'en cas de réalisation d'un prêt épargne logement, et uniquement pour un CEL ouvert au plus tard le 31 décembre 2017. CEL, définition et fonctionnement du compte épargne logement Le compte épargne logement, c'est quoi ? Le compte épargne logement (CEL) est un livret bancaire rémunéré et réglementé par l'État. Il permet de déposer de l'argent sans risque, sans frais. Ses conditions d'ouverture et d'utilisation (dépôt minimum et maximum, rémunération, droit à prêt...) sont régies par les pouvoirs publics au travers du Code de la construction et de l'habitation, auxquelles les banques ne peuvent déroger. Son niveau de rémunération est fixé selon la réglementation bancaire (arrêté du 27 janvier 2021, qui remplace le règlement CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986) par le gouvernement. Il est égal à deux tiers du taux du Livret A. Le CEL, à quoi ça sert ? Le CEL est souvent utilisé en vue de se doter d'un apport personnel pour un projet immobilier (sachant que cette affectation n'est pas obligatoire). Il permet de bénéficier, sous certaines conditions, d'un crédit (peu intéressant actuellement) pour l'achat, la construction, l'extension ou les travaux de rénovation (y compris sur le plan énergétique) d'une résidence principale ou d'un bien mixte, par exemple un local professionnel comprenant l'habitation principale de l'emunteur. En revanche, il n'est pas possible de financer une maison ou un appartement en vue de le mettre en location. Le montant du prêt dépend des intérêts accumulés sur le compte. En cas d'exercice des droits à prêt, le titulaire peut recevoir une prime versée par l'État sous conditions. Ce droit existe pour tous les CEL ouverts au plus tard le 31 décembre 2017, selon les dispositions de la loi de finances pour 2018 votée au Parlement en lecture définitive le 21 décembre 2017 et publiée le 31 décembre 2017 au Journal officiel.
A noter : si le CEL a été ouvert avant le 1er mars 2011, le prêt CEL peut être utilisé pour acquérir une résidence secondaire, chose désormais impossible pour tout nouveau CEL ouvert en 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 ou 2025. Sur un CEL, le capital n'est pas bloqué Contrairement au plan épargne logement (PEL) dont l'épargne est quasiment bloquée pendant 4 ans, les retraits d'argent sur un CEL sont libres dès l'ouverture, sous réserve que le solde du CEL reste égal ou supérieur au solde minimum de dépôts de 300 euros. Durée du CEL Le détenteur d'un CEL n'est soumis ni à une durée minimale de détention, ni à une durée maximale. En revanche, pour avoir droit à un prêt épargne logement, la réglementation exige de détenir le compte pendant au moins 18 mois. Changements récents de loi / de réglementation Une réforme du régime applicable au CEL est entrée en vigueur le 1er janvier 2018, pour tout compte d'épargne logement ouvert depuis de cette date. Les modifications instaurées par la loi de finances pour 2018 sont les suivantes : Ces dispositions sont, à ce jour, toujours en vigueur pour l'année 2025. Un CEL ouvert au plus tard le 31 décembre 2017 n'est pas concerné par ces dispositions. Taux 2025 du CEL Baisse du taux du CEL au 1er février 2025 Le taux de rémunération du CEL est indexé sur celui du Livret A. Comme ce dernier a baissé le 1er février, celui du CEL diminue aussi. Il est ainsi fixé à 1,50% brut du 1er février au 31 juillet 2025, contre 2% jusqu'au 31 janvier. Le taux net pour la période courant du 1er février au 31 juillet 2025 atteint ainsi - 1,05% net de flat tax (PFU à 12,8% + prélèvements sociaux de 17,2%) pour un CEL ouvert depuis le 1er janvier 2018 1,24% net de prélèvements sociaux (au taux de 17,2%) pour un CEL ouvert avant le 1er janvier 2018 Taux du CEL stable pendant deux ans (1er février 2023 - 31 janvier 2025) La dernière hausse du taux du CEL est intervenue le 1er février 2023, pour tenir compte de la hausse de l'inflation et de celle des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Du fait de la fixation du taux du Livret A à 3%, le taux du CEL était alors fixé à 2%. Ce taux de rémunération a été rendu public le 13 janvier 2023 et acté par un arrêté ministériel du 27 janvier 2023. Ce taux de 2% s'est appliqué pendant toute l'année 2024, ainsi que durant le mois de janvier 2025. Précédemment, comme le taux du Livret A s'est apprécié de 1% à 2% au 1er août 2022 pour tenir compte du regain d'inflation (hausse du coût de la vie), le taux du CEL lui a embrayé le pas. Ainsi, celui du CEL est actuellement fixé à 1,25% brut (avant prélèvements sociaux et fiscaux), compte tenu de la fixation du taux du Livret A à 2% du 1er août 2022 au 31 janvier 2023. La hausse du taux du PEL au 1er janvier 2024 est sans conséquence pour le CEL, le calcul de la rémunération de ces deux comptes d'épargne étant déconnecté. Taux du CEL inférieur au taux du Livret A et du PEL Que rapporte un compte épargne logement en 2025 ? Pas grand-chose : 1,5% brut du 1er février au 31 juillet 2025 2% du 1er février 2023 au 31 janvier 2023 1,94% brut sur l'année civile 2023 (1,25% en janvier et 2% sur les onze mois suivants) 1,25% du 1er août 2022 au 31 janvier 2023 soit un taux annuel de 0,92% sur l'année civile 2022 (0,25% en janvier et 0,75% sur les six mois suivants et 1,25% d'août à décembre) 0,75% du 1er février au 31 juillet 2022 0,25% du 1er février 2020 au 31 janvier 2022, avant impôt et prélèvements sociaux soit un taux annuel de 0,25% sur l'année civile 2021 Le taux du CEL s'applique de la même façon quelle que soit sa date d'ouverture. Ainsi, un CEL ouvert depuis longtemps rapporte autant qu'un CEL ouvert en 2025 (avant prise en compte de la prime d'État et de la fiscalité). Le mécanisme d'indexation prévoit que le taux d'intérêt du CEL est égal : à deux tiers du taux du Livret A - 3% au 1er février 2023, 2,4% le 1er février prochain - arrondi au quart de point le plus proche - le 1er février 2025. Le rendement du CEL tombe de 2% à 1,5%. Et attention, ce pourcentage est brut : après les prélèvements sociaux de 17,2%, il s'affiche au mieux à 1,24% net pour les contribuables non imposables. Au plafond de versement de 15 300 euros, un CEL ne rapporte plus que 15,8 euros par mois à son détenteur. Pour une personne imposable soumise à la flat tax de 30%, le taux d'intérêt net tombe à 1,05%. Ce contributeur touchera pour sa part 13,4 euros d'intérêts mensuels à compter du 1er février 2025. Le vau le plus bas historique, depuis le lancement du CEL en 1966, du 1er février 2020 au 31 janvier 2022. Le taux du CEL a évolué de la façon suivante de 1966 à nos jours (rendement brut avant prime d'État, impôt et prélèvements sociaux, source Banque de France) : Ouverture d'un CEL : conditions, montant minimum Qui peut ouvrir un CEL ? L'ouverture d'un CEL peut être effectuée par une personne majeure pour son propre compte ou pour le compte d'un enfant mineur. Chaque membre d'une même famille ou d'un foyer fiscal peut donc détenir un CEL, y compris peu de temps après la naissance. > Livret A, assurance vie : quel est le meilleur placement à ouvrir à la naissance d'un bébé ? En revanche, nul ne peut être titulaire simultanément de plusieurs comptes épargne logement, que ce soit dans la même banque ou dans deux banques différentes. En cas de multi-détention, le titulaire s'expose à des pénalités : perte de la totalité des intérêts acquis, du bénéfice du prêt et de la prime d'épargne. De même, un couple ne peut ouvrir un compte épargne logement joint, seule la détention individuelle étant autorisée. Versement minimum à l'ouverture Pour ouvrir un CEL, le dépôt minimum est fixé à 300 euros, quel que soit le montant des versements suivants. Les versements suivants sont soit libres, soit programmés avec un montant d'au moins 75 euros. Contrairement au plan épargne logement (PEL), le détenteur n'est soumis à aucune obligation de versement minimum annuel (540 euros par an pour le PEL). Dans la durée, un montant minimum de versements est exigé. Si le solde du compte passe sous cette limite, le CEL fait l'objet d'une clôture. Dans quelle banque ouvrir un CEL ? Un compte épargne logement peut être ouvert dans les Caisses d'Epargne, dans une banque (BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, La Banque Postale, LCL, etc.) et tout organisme de crédit ayant passé une convention avec l'État. En fait, la banque importe peu puisque les caractéristiques du CEL sont identiques d'un établissement à l'autre. Enfin, rien n'oblige que banque à commercialiser des comptes épargne logement. Par exemple, certaines banques en ligne comme Fortuneo ou Monabanq n'en proposent pas. Cumul CEL et PEL, est-ce possible ? Il est possible de cumuler la détention d'un CEL et d'un PEL, uniquement dans la même banque, sachant que les règles d'utilisation du CEL sont plus souples que celles de PEL. En revanche, le CEL est beaucoup moins rémunérateur. Ce cumul CEL et PEL permet notamment d'ajouter leurs droits à prêt au sein d'un même prêt épargne logement dans la limite de 92.000 euros (contre 23.000 euros pour un CEL seul). Plafond du CEL en 2025 Montant maximum inchangé depuis 2002 Le plafond du CEL est fixé à 15.300 euros en 2025. Cette somme correspond au montant maximum pouvant être versé. Il est toutefois possible de dépasser cette limite grâce à la capitalisation des intérêts : lorsque le plafond de versements est atteint, les gains accumulés s'ajoutent au capital et deviennent eux-mêmes générateurs d'intérêts. Le plafond du CEL est inchangé depuis le passage à l'euro (la limite avait été portée à 15.300 euros le 1er janvier 2002, contre 100.000 francs français auparavant). Plafond du CEL : comparatif avec la limite d'autres livrets bancaires Le plafond du CEL est supérieur à celui du Livret Jeune, du livret d'épargne populaire (LEP), du Livret de développement durable et solidaire (LDDS, ex-LDD) : Plafond du CEL : 15.300 euros Plafond du Livret Jeune : 1.600 euros Plafond du LEP : 10.000 euros depuis le 1er octobre 2023 (7.700 euros auparavant) Plafond du LDDS : 12.000 euros En revanche, le montant maximum de dépôts du compte épargne logement est inférieur à celui du plan épargne logement (PEL), du Livret A et de la plupart des comptes sur livret (CSL) imposables. Plafond du PEL : 61.200 euros Plafond du Livret A : 22.950 euros Plafond du Livret Bleu : 22.950 euros Plafond des CSL : montant librement fixé par la banque, généralement plusieurs dizaines de milliers d'euros Carré Jaune, le CEL au Crédit Agricole : taux, plafond, versement minimum Carré Jaune est le nom du compte épargne logement au Crédit Agricole. Le Carré Jaune est donc un compte épargne logement à part entière, dont les règles de fonctionnement sont identiques à celles des CEL ouverts dans les autres banques : versement minimum à l'ouverture : 300 euros montant minimum des versements suivants : 75 euros montant de versements : 15.300 euros capital garanti (au titre du fonds de garantie des dépôts) taux d'intérêt fixé par l'État en fonction du Livret A, donc soumis à des variations taux de rémunération du 1er février au 31 juillet 2025 : 1,50% brut taux de rémunération du 1er février 2023 au 31 janvier 2025 : 2% brut taux de rémunération du 1er août 2022 au 31 janvier 2023 : 1,25% brut durée de détention : sans limite de temps fiscalité : intérêts soumis à l'impôt sur le revenu (flat tax par défaut, imposition au barème de l'impôt sur l'année civile) et aux prélèvements sociaux pour les plans ouverts depuis le 1er janvier 2018, voir ci-dessous constitution de droits à un prêt épargne logement jusqu'à 23.000 euros Il est donc interdit de détenir ou d'ouvrir un CEL dans une autre banque quand on détient déjà un Carré Jaune au Crédit Agricole. Fiscalité du CEL : des prélèvements sociaux mais pas d'impôt sur le revenu Compte tenu de la réforme fiscale voulue par Emmanuel Macron entrée en vigueur au 1er janvier 2018, la fiscalité applicable au CEL n'est pas la même selon la date d'ouverture. Imposition d'un CEL ouvert avant le 1er janvier 2018 Pour tout CEL ouvert jusqu'en 2017, la somme des intérêts annuels perçue sur un CEL est non imposable à l'impôt sur le revenu. Il n'est donc pas nécessaire de renseigner le gain correspondant dans la déclaration de revenus. Toutefois, l'exonération n'est pas totale : les intérêts sont soumis aux prélèvements sociaux (taux global de 17,2% depuis le 1er janvier 2018). C'est la raison pour laquelle le taux de rémunération est un taux brut. Net de prélèvements sociaux, le rendement se monte à 1,24% du 1er février au 31 juillet 2025 à 1,66% en 2024 et 1,61% en 2023 sur la base d'un taux brut annualisé de 1,94% (un mois à 1,25%, 11 mois à 2%) et 0,76% en 2022 sur la base d'un taux brut annualisé de 0,92% (un mois à 0,25%, six mois à 1,25% et 5 mois à 1,25%) et 0,21% en 2021 sur la base d'un taux brut de 0,25%. La fiscalité de la prime d'État du CEL est identique : la prime est exonérée d'impôt sur le revenu mais imposable aux prélèvements sociaux. Imposition d'un CEL ouvert depuis le 1er janvier 2018 Pour la première fois depuis la création du CEL, certains titulaires sont désormais imposables à l'impôt sur le revenu sur les intérêts perçus. En effet, comme tout nouveau PEL ouvert à partir de 2018 qui est soumis au PFu (prélèvement forfaitaire unique) à 30% sur les revenus du capital, les nouvelles modalités d'imposition du CEL prévoient l'imposition des intérêts à cette flat tax pour tout compte ouvert depuis le 1er janvier 2018. Cette disposition est l'une des mesures prévues dans la loi de finances pour 2018. En conséquence, le taux net du CEL après impôt et prélèvements sociaux se monte (déduction faite de la flat tax) à : 1,05% du 1er février au 31 juillet 2025 1,40% en 2024 1,36% en 2023 sur la base d'un taux brut annualisé de 1,94% (un mois à 1,25%, 11 mois à 2%) 0,64% en 2022 sur la base d'un taux brut annualisé de 0,92% (un mois à 0,25%, six mois à 0,75% et 5 mois à 1,25%) 0,18% en 2021 sur la base d'un taux brut de 0,25% Il reste possible d'opter pour l'imposition des intérêts au barème de l'impôt sur le revenu mais cette option est globale, pour tous les revenus financiers soumis à la flat tax. Prêt épargne logement : taux de 3,50% avec un CEL L'utilité du CEL réside en principe dans l'acquisition de droits à prêt à taux réglementé. L'obtention d'un crédit n'est cependant pas automatique. Il faut cumuler les conditions suivantes : détenir son CEL depuis 18 mois minimum avoir acquis un minimum d'intérêts. Le total des gains doit avoir atteint soit 75 euros (pour la construction ou l'acquisition d'un bien immobilier), soit 37 euros (pour des travaux), soit 22,5 euros (pour des travaux d'économie d'énergie). Ce prêt est d'un montant maximum de 23.000 euros d'une durée de 2 à 15 ans, assorti d'un taux d'intérêt de 3% en vigueur du 1er février au 31 juillet 2025 (hors assurance emprunteur), se décomposant de la façon suivante : 1,50% de taux réglementés (taux d'intérêt du prêt égal au taux d'intérêt attribué aux dépôts) 1,50% de frais de gestion et de frais financiers En raison de la baisse du taux de rémunération, le taux du prêt CEL est désormais plus intéressant (il était fixé à 3,50% du 1er février 2023 au 31 janvier 2025). L'obtention du prêt donne droit à la prime d'État, égale à 50% des intérêts acquis, dans la limite de 1 144 euros. Le droit au versement de la prime du CEL concerne tous les comptes ouverts jusqu'au 31 décembre 2017. CEL : avis de la rédaction Le CEL est sans intérêt ou presque dans le contexte actuel, au titre de la phase d'épargne, alors qu'il redevenit intéressant pour la phase ouverte droit à un prêt réglementé. En effet, le taux d'intérêt des dépôts est fixé à seulement 2% brut depuis le 1er février 2023 (contre 1,25% du 1er août 2022 au 31 janvier 2023), soit un taux inférieur à la hausse du coût de la vie (2,4% attendus par la Banque de France en 2024 et de 1,6% en 2025). Ce taux a été maintenu à 2% jusqu'au 31 janvier 2025, et baisse à 1,50% à compter du 1er février. Le taux d'intérêt du prêt épargne logement, fixé à 3% jusqu'au 31 juillet, est redevenu inférieur au taux moyen des prêts immobiliers sur le marché (taux moyen de 3,32% en moyenne en décembre 2024, source Observatoire Crédit Logement / CSA, taux moyens de 3,10% sur 15 ans, de 3,30% sur 20 ans en janvier 2025 selon le courtier Voussancier). En résumé : ses deux avantages sont de rémunérer les dépôts, par rapport à un compte courant qui ne rapporte pas grand chose voire rien du tout, et de pouvoir accéder à un prêt réglementé à taux compétitif par rapport aux niveaux pratiqués sur le marché. On peut lui préférer des alternatives offrant une diversification des placements comme l'assurance vie ou le PER (plan d'épargne retraite) quand on a plusieurs années devant soi, pour constituer un apport financier en vue de réaliser un premier achat immobilier. Ces contrats permettent d'accéder à des placements plus rémunérateurs comme actuellement les fonds obligataires datés, ou certains produits structurés à capital garanti. S'il s'agit simplement de rémunérer des dépôts à court terme, et sans risque, les livrets réglementés et certains comptes sur livret bancaires imposables rapportent parfois davantage durant une période promotionnelle. Statistiques sur le CEL L'encours du CEL (total des sommes déposées chez les banques) a évolué de la façon suivante depuis l'année 1995 (source Banque de France) : 35,055 milliards d'euros à fin novembre 2024 34,8 milliards d'euros à fin 2023 33,14 milliards d'euros à fin 2022 31,63 milliards d'euros à fin 2021 31,2 milliards d'euros à fin 2020 29,65 milliards d'euros à fin 2019 29,31 milliards d'euros à fin 2017 29,21 milliards d'euros à fin 2016 30 milliards d'euros à fin 2015 31,2 milliards d'euros à fin 2014 33,43 milliards d'euros à fin 2013 35,22 milliards d'euros à fin 2012 36,09 milliards d'euros à fin 2011 36,14 milliards d'euros à fin 2010 36,55 milliards d'euros à fin 2009 36,66 milliards d'euros à fin 2008 38,06 milliards d'euros à fin 2007 38,43 milliards d'euros à fin 2006 39,15 milliards d'euros à fin 2005 38,54 milliards d'euros à fin 2004 36,04 milliards d'euros à fin 2003 33,18 milliards d'euros à fin 2002 29,92 milliards d'euros à fin 2001 27,72 milliards d'euros à fin 2000 26,70 milliards d'euros à fin 1999 25,82 milliards d'euros à fin 1998 24,56 milliards d'euros à fin 1997 23,27 milliards d'euros à fin 1996 21,56 milliards d'euros à fin 1995